Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 015-241500230-20250407-DEL_2025_062-DE

AURILLAC AGGLO
unique / multiple = ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68
Nombre de conseillers présents à la séance : 46
Nombre de conseillers absents à la séance : 7
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers représentés : 15
Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :
Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

ETAIENT REPRESENTE(E)S :
Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :
Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_062 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF 2025
Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Après reprise et affectation des résultats 2024 et reprise des Restes à Réaliser 2024, le Budget Primitif de l'Eau d'Aurillac Agglo s'équilibre pour l'année 2025, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	533 435,71
Recettes réelles de fonctionnement	8 161 600,00
Recettes d'ordre entre sections	121 000,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	8 816 035,71

Dépenses réelles de fonctionnement	6 586 035,71
Dépenses d'ordre entre sections	2 230 000,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	8 816 035,71

Résultat d'investissement reporté	299 931,75

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le 11/04/2025
ID : 015-241500230-20250407-DEL_2025_062-DE

Recettes réelles d'équipement	5 328 000,00	Dépenses réelles d'équipement	7 137 068,25
(dont RAR)	1 365 000,00	(dont RAR)	1 057 162,54
Recettes d'ordre entre sections	2 230 000,00	Dépenses d'ordre entre sections	121 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	30 230,00	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	30 230,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	7 588 230,00	TOTAL des charges de la section d'investissement	7 588 230,00

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre avec, pour la section d'investissement, la définition d'opérations.
Ce budget étant assujetti à la TVA, les montants exprimés sont en valeur HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :
57 pour
2 contre
2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2025 du service annexe de l'Eau d'Aurillac Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.

Le Secrétaire,

Christian POULHES.